

Message du ministre

Loi de l'automne 2022 sur les formalités administratives



Parm Gill
Ministre de la
Réduction des
formalités
administratives

La réduction des formalités administratives consiste à simplifier les réglementations afin que les entrepreneurs puissent prospérer. Cela signifie également limiter les frais inutiles et les contraintes administratives, afin que les gens passent moins de temps à remplir des formulaires ou à essayer de comprendre des procédures gouvernementales complexes.

Cette initiative constitue un élément important du plan de notre gouvernement pour créer des emplois et faciliter l'investissement et la construction en Ontario. Et nous passons à l'action.

Depuis 2018, nous avons réduit le fardeau réglementaire de 6,5 %, ce qui a permis aux particuliers et aux entreprises d'économiser 576 millions de dollars en coûts de conformité annuels.

Des changements judicieux, comme l'élimination des frais de renouvellement des plaques d'immatriculation, la possibilité pour les restaurants et les bars d'inclure plus facilement de l'alcool dans les commandes de livraison et de plats à emporter, et la simplification des interactions avec le gouvernement, permettent à la population et aux entrepreneurs d'économiser temps et argent.

Nous avons fait des progrès considérables, mais il nous reste encore fort à faire.

La crise mondiale de la chaîne d'approvisionnement provoquée par la COVID-19, les fluctuations de la demande et les pénuries de main-d'œuvre ont une incidence sur notre vie quotidienne et notre économie.

Notre projet de Loi sur la Réduction des formalités administratives pour un Ontario plus fort, 2022 comprend un certain nombre de mesures législatives, réglementaires et politiques conçues pour améliorer la capacité concurrentielle de l'Ontario, renforcer nos chaînes d'approvisionnement et faciliter les interactions avec les services gouvernementaux.

La réduction des contraintes administratives auxquelles sont assujettis les particuliers et les entreprises représente un élément clé de la reprise et de la croissance économique post-pandémie.

À titre d'ancien propriétaire de petite entreprise, je sais que ceux et celles qui sont aux prises avec les formalités administratives et les fardeaux réglementaires sont les mieux placés pour nous aider à trouver des solutions durables afin d'éliminer les obstacles qui nuisent à l'économie de l'Ontario. Nous les invitons donc à partager leurs meilleures idées pour réduire les formalités administratives en relançant notre portail réservé à cet effet, accessible en ligne à partir du site ontario.ca/formalitesadministratives

Ensemble, nous pouvons trouver des solutions concrètes pour éliminer les règles trop compliquées, redondantes et inutiles tout en maintenant les réglementations importantes qui protègent la santé, la sécurité et l'environnement.

Moins de formalités administratives pour un Ontario plus fort

Dans son plan de réduction des formalités administratives de l'automne 2022, notre gouvernement déploie encore plus d'efforts pour renforcer les chaînes d'approvisionnement de l'Ontario, soutenir les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires, attirer de la main-d'œuvre et veiller à ce que la province demeure concurrentielle sur le marché mondial. Voici ce que nous faisons pour réduire les formalités administratives et bâtir un Ontario plus fort :

Renforcer les chaînes d'approvisionnement de l'Ontario et améliorer la capacité concurrentielle de la province



Solidifier les chaînes d'approvisionnement alimentaires de l'Ontario

Nous lançons la stratégie *Cultiver l'Ontario* pour renforcer la chaîne d'approvisionnement alimentaire de la province, de la ferme à l'assiette, en créant un secteur agroalimentaire plus fort et plus résilient, doté d'une base solide pour relever les défis futurs. Cette stratégie exposera les mesures à prendre pour gagner la confiance des consommateurs, soutenir les agriculteurs, promouvoir les aliments locaux, attirer un bassin de talents novateurs et stabiliser la chaîne d'approvisionnement alimentaire tout en

favorisant la commercialisation et l'adoption de nouvelles technologies et pratiques novatrices qui améliorent la capacité concurrentielle de la province, stimulent son potentiel et contribuent à sa croissance économique.

Autoriser l'engraissement à forfait du bétail entre les membres de la coopérative

Nous proposons de modifier la *Loi sur le ministère de l'Agriculture et des Affaires rurales* en vue d'exempter les bovins d'engraissement inscrits au Programme ontarien de garanties d'emprunt pour l'élevage de bovins d'engraissement de l'article 3 de la *Loi sur les aubergistes*. Les changements proposés aideraient les membres des coopératives de bovins d'engraissement à faire croître leurs entreprises et à créer plus d'emplois grâce à l'engraissement à forfait, ce qui contribuerait en retour à une meilleure capacité du secteur à fournir des produits alimentaires sécuritaires à toute la population ontarienne.

Favoriser les périodes de charge réduite

Chaque année, lors du dégel printanier, les routes deviennent plus fragiles et sujettes à des dommages permanents causés par les véhicules lourds. Pour aider à protéger l'infrastructure routière pendant cette période de l'année, le *Code de la route* permet aux autorités locales de réduire temporairement les limites de poids par essieu des véhicules. Les municipalités ont désormais la possibilité d'optimiser le calendrier de ces périodes de charge réduite, y compris de raccourcir la durée de celles-ci lorsque les conditions le permettent.

Mettre à jour la Loi sur la Commission de l'énergie de l'Ontario

Nous avons facilité la construction de lignes électriques qui n'ont pas d'incidence financière sur les contribuables en exemptant les projets financés par les clients du processus d'autorisation de construction de la Commission de l'énergie de l'Ontario. Avec les modifications proposées à la Loi, les promoteurs de ces projets demeureront en droit de demander à la Commission de l'énergie de l'Ontario de traverser une autoroute, une voie ferrée ou une ligne de service public dans les cas où une entente ne peut être conclue.



Développer la technologie de stockage du carbone

Nous proposons de modifier la *Loi sur les ressources en pétrole, en gaz et en sel* afin de faire face aux obstacles qui empêchent le stockage géologique souterrain du carbone. Une fois adoptée, cette mesure soutiendra l'industrie et réduira les formalités administratives afin de réglementer et de permettre, dans un premier temps, le stockage permanent du carbone comme nouvel outil pour aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'Ontario. Dans les autres phases de ce projet, nous miserons sur le développement des technologies de captation, d'utilisation et de stockage du carbone, lesquelles joueront un rôle important dans la gestion des émissions et la production d'hydrogène à faible teneur en carbone.

Améliorer la gestion des urgences en santé animale

Nous proposons de modifier la *Loi sur la santé animale* afin de conférer au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales le pouvoir de protéger la santé et le bien-être du public et des animaux lorsqu'il fait face à une crise potentielle de santé animale. Les changements proposés visent à mieux préparer les interventions d'urgence en cas de maladie animale, à atténuer les risques pour la santé animale et la santé humaine et à renforcer la résilience de l'industrie ontarienne du bétail et de la volaille, afin de garantir à la population de la province un approvisionnement alimentaire fiable, sûr et stable.



Moderniser la Loi sur les vétérinaires

Nous lançons une vaste consultation publique sur la modernisation potentielle de la *Loi sur les vétérinaires*, qui consiste notamment à définir les possibilités de simplification ou de réduction du fardeau imposé aux vétérinaires et aux propriétaires de cabinets. Les changements proposés à la Loi porteraient sur le champ d'exercice de ces professionnels, les processus de plaintes et de résolution des problèmes, l'assurance de la qualité et la gestion de l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario.

Moderniser la Loi sur l'Institut de recherche agricole de l'Ontario

Nous désirons moderniser cette Loi de manière à ce qu'elle reflète les besoins actuels et futurs en matière de recherche et d'innovation dans le domaine agroalimentaire. La mise à jour du contenu de la *Loi sur l'Institut de recherche agricole de l'Ontario* permettra d'effectuer davantage de recherches qui reflètent adéquatement la nature évolutive de la recherche agroalimentaire d'aujourd'hui et de demain.

Optimiser le système de gestion des couloirs routiers

Nous actualisons le système de gestion des couloirs routiers de l'Ontario afin de fournir une plateforme en ligne transparente et intégrée pour les approbations et les permis relatifs aux routes provinciales. Des travaux sont en cours pour permettre aux usagers, y compris les constructeurs immobiliers et les municipalités, de soumettre des demandes d'approbation en ligne au ministère des Transports, ainsi que d'en faire le suivi et de les recevoir, afin de gagner du temps et de l'argent.

Simplifier les exigences applicables à l'industrie pétrolière

Nous proposons de simplifier notre règlement sur la volatilité de l'essence afin de réduire le fardeau réglementaire et administratif de l'industrie pétrolière en harmonisant nos exigences avec celles au niveau national. Les principales exigences relatives au respect, à la mesure et à la déclaration des limites de volatilité de l'essence resteront en place et la fréquence des tests ne changera pas. Ces mesures permettront d'assurer l'uniformité pour toutes les installations réglementées, tout en assurant la protection de la santé humaine et de l'environnement.

Faciliter les interactions avec le gouvernement en réduisant les formalités administratives

Moderniser le système de justice

Nous améliorons la capacité et l'efficacité des tribunaux pour aider à rattraper les retards accumulés lors de la pandémie de la COVID-19 en augmentant temporairement la limite du nombre de jours de travail des juges à la retraite et en permettant aux greffiers de rouvrir certains dossiers s'ils estiment que le défendeur a manqué un avis ou n'a pas pu assister à une réunion ou à une audience sans en être responsable.

Nous proposons également de rendre les questionnaires des jurés accessibles en ligne et de déterminer s'il est possible de ne plus fournir une version papier, sauf sur demande. Cette modification de la *Loi sur les jurés* pourrait, si elle est adoptée, réduire les coûts administratifs et permettre aux jurés potentiels de participer plus facilement au processus judiciaire.

Améliorer le système de rémunération et d'assurance contre les accidents du travail

Nous proposons de modifier la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents de travail* afin d'améliorer l'efficacité des opérations de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT). Il s'agit notamment de veiller à ce que les stagiaires blessés ou malades reçoivent une indemnité pour perte de revenu équivalente à celle que recevrait un collègue, de prévoir une certaine souplesse quant au moment où le conseil d'administration de la CSPAAT doit se réunir, de voir à ce que les documents de gouvernance soient conformes aux autres directives gouvernementales et ne soient pas redondants, et de simplifier les exigences relatives aux transactions de location de bureaux.

Soutenir les exploitants de spas et de bains à remous

Nous avons réduit les formalités administratives en exemptant certains bains à remous situés dans des chambres ou des suites d'hôtel individuelles et destinés à l'usage exclusif des clients de l'établissement en question des exigences du règlement sur les piscines publiques. Cette mesure permet ainsi de réduire le fardeau réglementaire pour les exploitants d'hôtels tout en garantissant que leurs clients puissent continuer de bénéficier d'un spa privé pendant leur séjour.

Prolonger la mise en place de processus virtuels dans les entreprises

Les règles qui autorisent les réunions virtuelles au sein des entreprises sont maintenues jusqu'à la fin du mois de septembre 2023, pendant que notre gouvernement continue d'analyser les résultats de la consultation et d'étudier les changements permanents éventuels.



Revoir l'utilisation des évaluations du rendement des entreprises

Nous révisons le recours au système d'évaluation du rendement des entreprises du ministère des Transports aux fins d'analyse des appels d'offres pour les services d'ingénierie afin d'améliorer l'équité et l'efficacité du processus d'approvisionnement. Le fait de se concentrer davantage sur le prix et la proposition technique lors de cette analyse simplifiera la gestion du processus et la rendra plus équitable pour tous.

Travailler avec des partenaires autochtones

Nous travaillerons avec les entreprises et les communautés autochtones pour mieux comprendre et traiter les obstacles qui les empêchent d'accéder aux programmes gouvernementaux d'aide aux entreprises et aux possibilités d'approvisionnement.

Favoriser les tests et la vaccination contre la rage

Nous donnons le pouvoir aux autorités médicales locales d'ordonner le dépistage de la rage chez les animaux décédés qui étaient en observation après avoir mordu une personne. Si cette mesure est adoptée, les victimes de morsures ne devront plus se soumettre à une vaccination antirabique inutile, selon les résultats de l'animal décédé. Nous réduisons également le stress inutile pour les animaux et leurs propriétaires en éliminant la nécessité de revacciner les animaux qui ont été vaccinés dans d'autres provinces ou territoires du Canada ou aux États-Unis.



Améliorer le programme Paiements de transfert Ontario

Nous mettons en place une approche efficace, transparente et harmonisée de l'administration des paiements de transfert du gouvernement aux prestataires de services tels que les municipalités et les organisations à but non lucratif par le biais d'une plateforme numérique unique, afin de réduire les formalités et les contraintes administratives pour les organisations financées par le gouvernement.

Simplification de la Loi sur le dépistage obligatoire par test sanguin

Nous apportons des modifications à la *Loi sur le dépistage obligatoire par test sanguin* afin de permettre aux victimes d'actes criminels, aux premiers intervenants et au personnel d'urgence, qui sont parfois exposés à des contacts corporels, de bénéficier de délais plus courts pour le traitement de leurs demandes.

Clarifier le maintien du statut d'entreprise de la SPAO

Nous proposons une nouvelle loi et des dispositions réglementaires connexes qui, si elles sont adoptées, confirmeront le maintien du statut d'entreprise de la Société de protection des animaux de l'Ontario (SPAO), rétroactivement au 1^{er} janvier 2020.

Aidez-nous à éliminer les obstacles pour les entreprises et la population

Nous invitons la population, les entreprises et les organismes de l'Ontario à partager leurs meilleures idées pour réduire les formalités administratives. Pour en savoir plus sur nos efforts dans ce domaine et pour soumettre vos suggestions, visitez le site **ontario.ca/formalitesadministratives**